



Echiquier Arty SRI est un OPC diversifié investi dans des actions et des obligations d'entreprises européennes. Le gérant recherche le meilleur couple rendement/risque émis par les entreprises.



717 M€  
Actif net



1 740,85 €  
Valeur liquidative

Valeur liquidative publiée sur le site fundinfo.com

Horizon de placement conseillé

5 ans



**Gérants**

Olivier de Berranger, Guillaume Jourdan, Uriel Saragusti

**Caractéristiques**

Type	Sicav (compartiment)
Sicav	Echiquier
Création de la Sicav	04/12/2012
Durée de vie	Indéterminée
Création du compartiment	30/05/2008
Date de 1ère VL	30/05/2008
Code ISIN	FR0010611293
Code Bloomberg	FINARTY FP
Devise de cotation	EUR
Affectation des résultats	Capitalisation
Indice	50% IBOXX EUR CORP 3-5 ANS, 25% MSCI EUROPE NR, 25% €STER CAPITALISE
Eligible au PEA	Non
Classification SFDR	Article 8

\*L'indice du compartiment n'est pas aligné avec les caractéristiques ESG promues par le compartiment.

**Conditions financières**

Frais d'entrée	3% max. non acquis au compartiment
Frais de sortie	Néant
Frais de gestion	1,50% TTC max.
Commission de surperformance	Non
Swing pricing	Non
Min. de souscription	Néant
<b>Frais au 31/03/2023</b>	
Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	1,50%
Coûts de transaction	0,27%
Frais de surperformance	Non

**Informations opérationnelles**

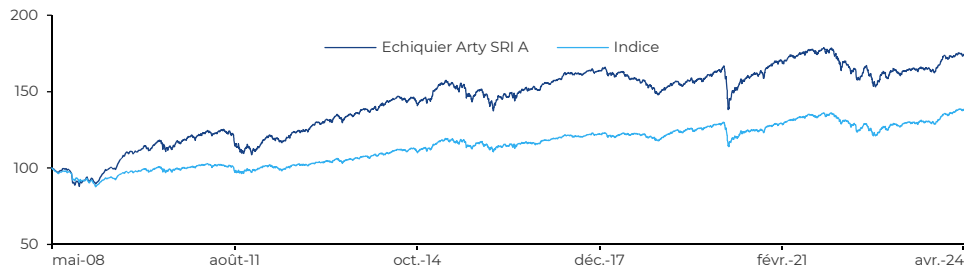
Valorisation	Quotidienne
Cut-off	Midi
Règlement	J+2
Valorisateur	Société Générale
Dépositaire	BNP Paribas SA
Décimalisation	Millièmes

**Commentaire du gérant**

Echiquier Arty SRI A régresse de -0,78% sur le mois et progresse de 0,31% depuis le début de l'année.

La résilience de l'inflation a tendu les taux longs, entraînant la plus forte tension mensuelle du Bund allemand depuis septembre. La saison des résultats a commencé, et certaines publications de sociétés du portefeuille ont été prudentes, voire décevantes, notamment ASML dont les résultats au premier trimestre étaient légèrement inférieurs aux attentes du marché, bien que la société ait confirmé ses perspectives. En revanche, les valeurs défensives comme HEINEKEN et les valeurs cycliques, telles que les banques bénéficiant d'un contexte favorable des taux d'intérêt, ont publié de bons chiffres. Il en va de même pour ASTRAZENECA, notre principale position, qui a publié d'excellents résultats, soutenus par ses grandes franchises. Enfin, la thématique de l'intelligence artificielle reste robuste, avec des dépenses d'investissement toujours en forte hausse, permettant à MICROSOFT et AMAZON de présenter des taux de croissance accrus. Notre positionnement en faveur des obligations nous a pénalisés ce mois-ci en raison de notre exposition aux taux longs, mais cela sécurise le rendement du fonds pour les mois à venir. Nous maintenons cette exposition dans un contexte où nous anticipons une première baisse des taux en juin par la BCE.

**Evolution de l'OPC et de son indice depuis la création (base 100)**

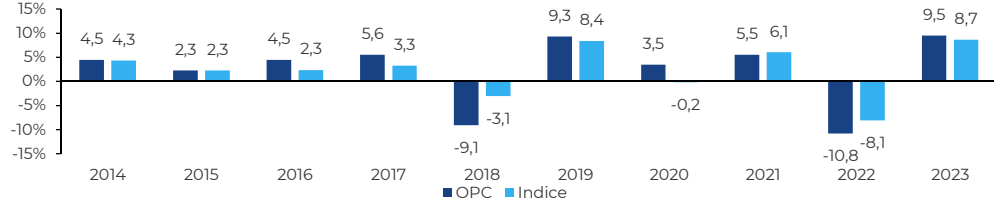


Indice : source Bloomberg

**Performances (%)**

	1 mois	YTD	1 an	3 ans	5 ans	10 ans	Depuis la création
OPC	-0,8	+0,3	+6,0	+0,2	+2,1	+1,9	+3,5
Indice	-0,4	+1,8	+6,3	+1,7	+2,0	+2,3	+2,1

**Performances calendaires (%)**



Source : La Financière de l'Echiquier, Bloomberg

Les performances passées ne sont pas indicatives des performances futures. Les rendements indiqués sont nets de frais de gestion mais bruts d'impôts pour l'investisseur. Les performances du compartiment et celles de l'indice de référence sont calculées coupons nets réinvestis. Le calcul tient compte de tous les frais et commissions. Les performances sont calculées en euros. Jusqu'au 30/12/2012, l'indice de référence était 75% EONIA CAPITALISE, 25% STOXX EUROPE 600. Puis jusqu'au 31/12/2013 75% EONIA CAPITALISE, 25% MSCI EUROPE NR. Puis jusqu'au 31/12/2021 50% IBOXX EUR CORP 3-5 ANS, 25% EONIA CAPITALISE, 25% MSCI EUROPE NR. Et depuis le 01/01/2022, 50% IBOXX EUR CORP 3-5 ANS, 25% €STER CAPITALISE, 25% MSCI EUROPE NR.

**Autres indicateurs de risque**

(pas hebdomadaire)	1 an	3 ans	5 ans	10 ans	Depuis création
Volatilité de l'OPC	4,3	5,6	7,2	6,4	6,8
Volatilité de l'indice	3,8	4,6	5,4	4,7	4,9
Ratio de Sharpe	0,6	Neg	0,2	0,3	0,5
Beta	1,1	1,2	1,3	1,3	1,3
Corrélation	0,9	0,9	1,0	1,0	0,9
Ratio d'information	-0,2	-0,7	0,1	-0,1	0,6
Tracking error	1,5	2,1	2,6	2,4	2,7
Max. drawdown de l'OPC	-2,3	-14,4	-17,1	-17,1	-17,1
Max. drawdown de l'indice	-1,9	-11,2	-12,3	-12,3	-12,3
Recouvrement (en jours ouvrés)	15,0	-	181,0	181,0	181,0

**Indicateur de risque**

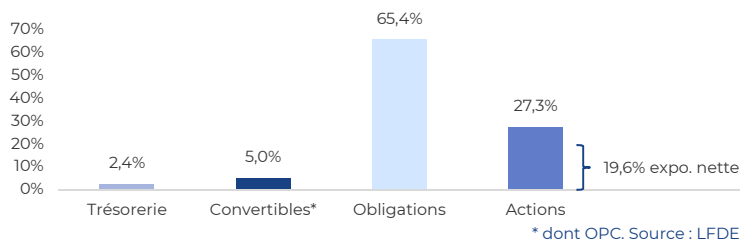


L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer. Nous avons classé le produit dans la classe de risque 3 sur 7, qui est une classe de risque entre basse et moyenne. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau entre faible et moyen et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés financiers, il est peu probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.

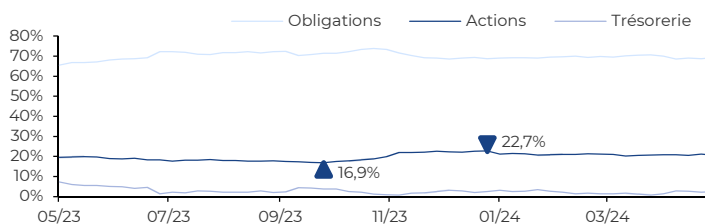
Cet indicateur représente le profil de risque affiché dans le DIC. L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez les parts pendant 5 années. Avertissement : le risque réel peut être très différent si vous optez pour une sortie avant cette échéance, et vous pourriez obtenir moins en retour.

Risque(s) important(s) pour l'OPC non pris en compte dans cet indicateur : risque de crédit, garantie. La catégorie de risque associée à cet OPC n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.

Répartition par classe d'actifs

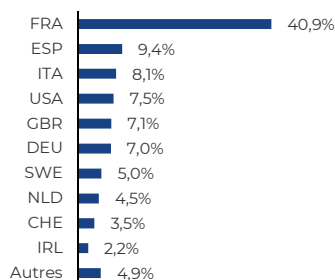


Evolution de l'exposition réelle par classe d'actifs sur un an

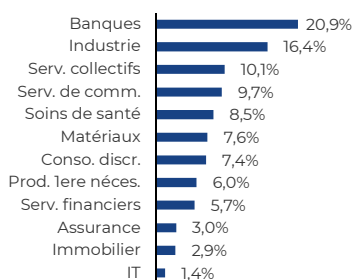


Poche obligataire

Répartition géographique (% de la poche obligataire)



Répartition sectorielle (GICS) (% de la poche obligataire)



Principales positions

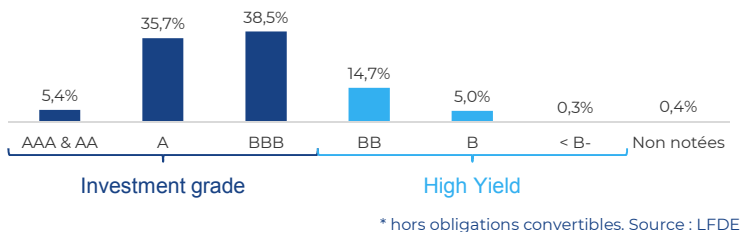
Valeurs	Pays	Poids en % de l'OPC
L'Oréal 2.875% 05/28	FRA	1,3
Pernod Ricard 3.375% 11/30	FRA	1,3
CM Arkea 0.75% 01/30	FRA	1,2
Schneider CV 0% 11/30	FRA	1,2
LVMH 3.5% 09/23	FRA	1,2

Profil de la poche obligataire

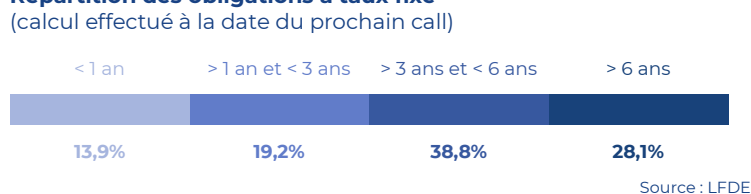
Nombre d'obligations	144	Oblig. taux fixe	92,9%
Duration <sup>(1)(2)</sup>	4,5	Oblig. taux variable	-%
Sensibilité taux <sup>(1)(2)</sup>	4,4	Convertibles	7,1%
Rendement <sup>(1)(2)</sup>	4,3%		
Rendement (tous call exercés) <sup>(1)</sup>	NS		

<sup>(1)</sup> hors obligations convertibles, <sup>(2)</sup> to convention (Bloomberg)  
Source : LFDE, Bloomberg

Répartition par notation (% de la poche obligataire\*)

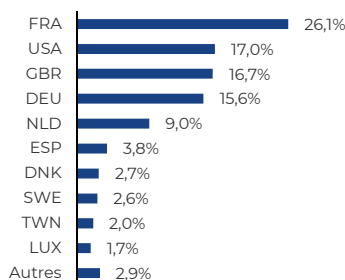


Répartition des obligations à taux fixe

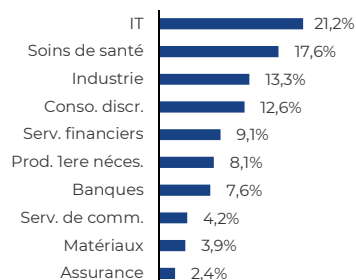


Poche actions

Répartition géographique (% de la poche actions)



Répartition sectorielle (GICS) (% de la poche actions)



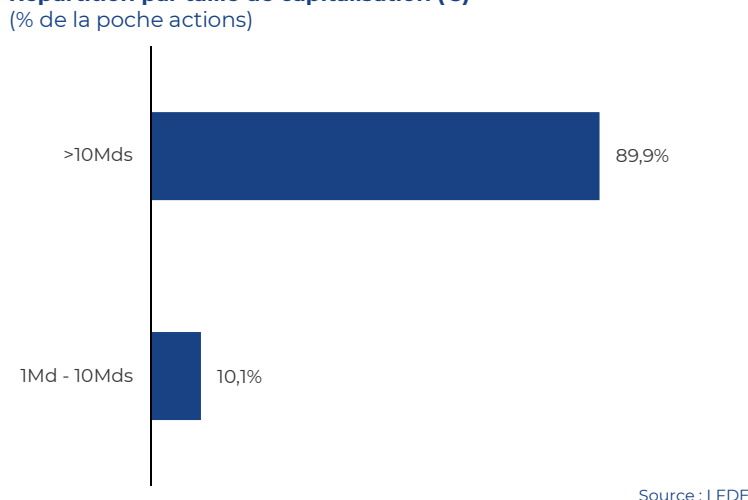
Principales positions

Valeurs	Pays	Poids en % de l'OPC
Astrazeneca	GBR	1,6
London SE	GBR	1,3
BNP Paribas	FRA	1,2
Microsoft	USA	1,2
Amazon	USA	1,1

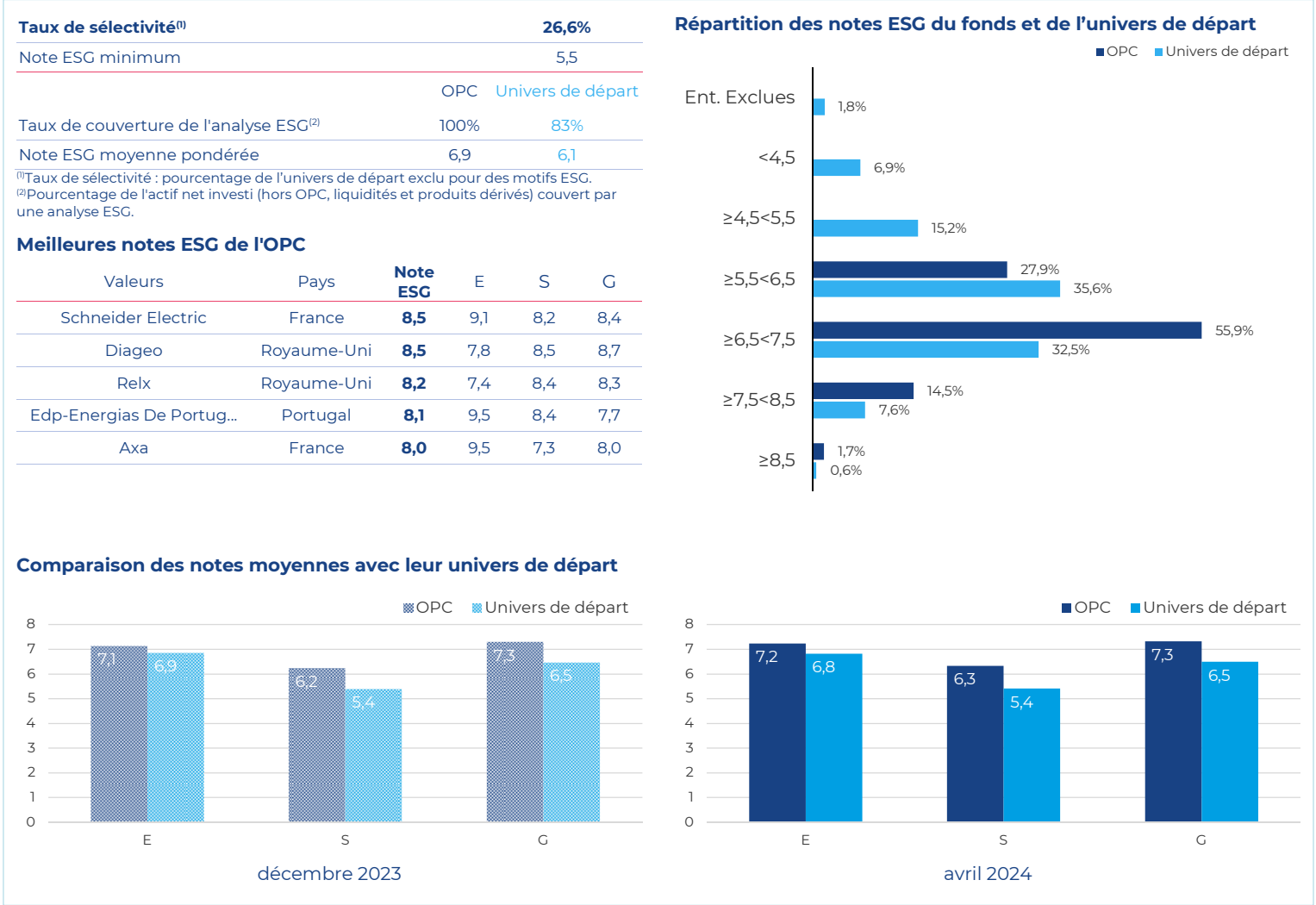
Profil de la poche actions

Nombre d'actions	36
VE/CA 2024	5,6
PER 2024	23,3
Rendement	2,1%
Capitalisation médiane (M€)	54 202

Répartition par taille de capitalisation (€)

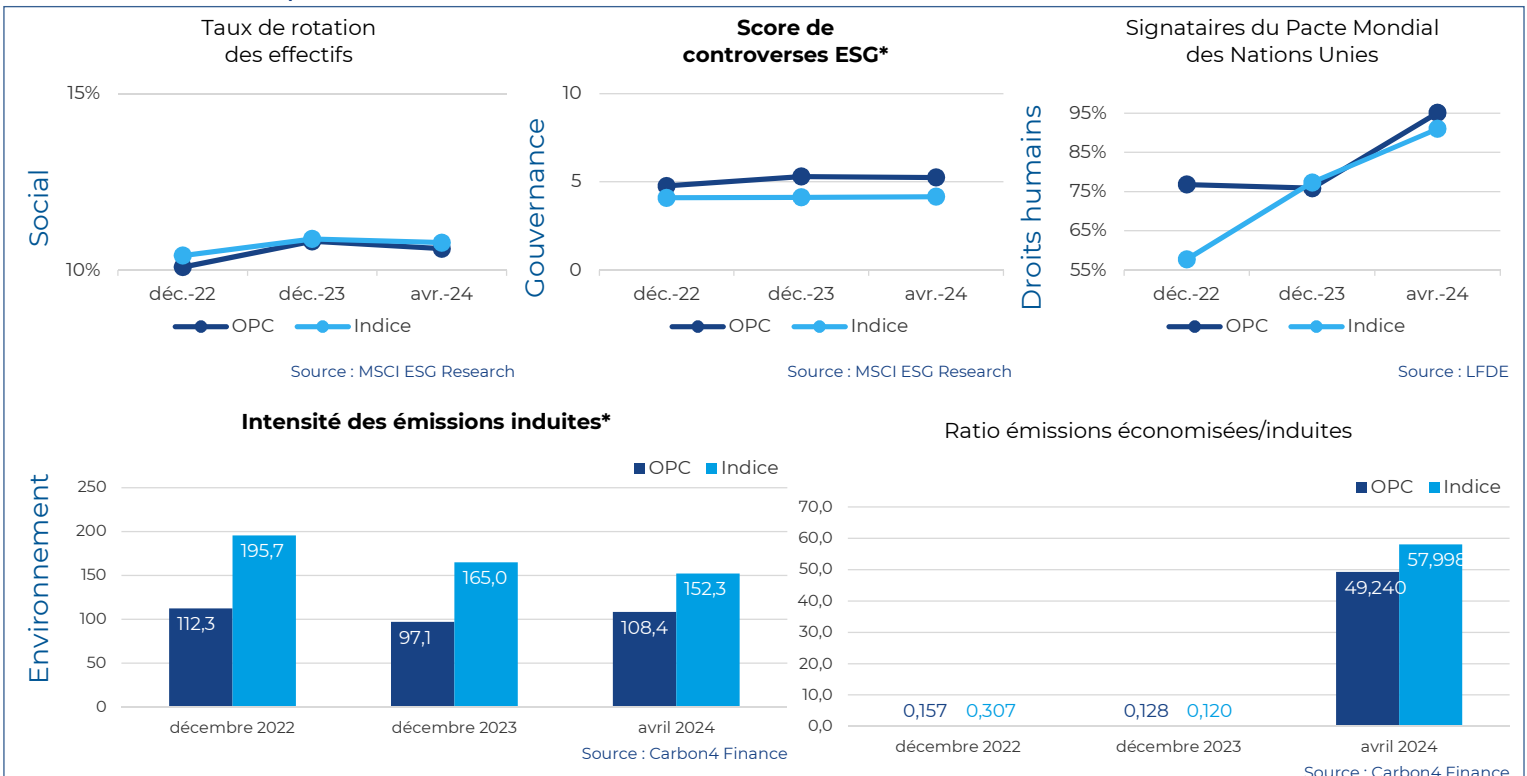


Données ESG



Source : La Financière de l'Echiquier et MSCI ESG Research

Indicateurs de performance ESG



\* L'OPC s'engage à surperformer son indice de référence sur ces indicateurs.

## Méthodologies et taux de couverture

		30/12/2022	29/12/2023	30/04/2024			30/12/2022	29/12/2023	30/04/2024
Taux de notation des effectifs	Portefeuille	79,1%	80,5%	82,1%	Score de controverses ESG	Portefeuille	96,3%	98,2%	98,1%
	Indice de référence	65,1%	81,7%	78,5%		Indice de référence	94,8%	96,7%	92,7%
					$\text{Score de controverse du portefeuille} = \sum_{i=1}^n (\text{Score de controverse}_i \times \text{Poids de l'entreprise en portefeuille}_i)$				
		30/12/2022	29/12/2023	30/04/2024			30/12/2022	29/12/2023	30/04/2024
Signataires du Pacte Mondial des Nations Unies	Portefeuille	100,0%	100,0%	99,9%	Données carbone	Portefeuille	98,6%	99,3%	99,4%
	Indice de référence	70,2%	95,9%	91,5%		Indice de référence	92,6%	84,4%	86,5%
					$\text{Intensité carbone du portefeuille} = \sum_{i=1}^n \left( \frac{\text{Valeur de l'investissement}_i}{\text{Actif net de l'OPC}} \times \frac{\text{Emissions carbone Scopes 1, 2 et 3}}{\text{Valeur de l'entreprise}_i} \right)$				
					$\text{Ratio émissions évitées sur émissions induites du portefeuille (CIR)} = \frac{\sum_{i=1}^n \left( \frac{\text{Somme des émissions de CO2 économisées}_i}{\text{Somme des émissions de CO2 induites}} \times \text{Poids de l'entreprise en portefeuille}_i \right)}{1}$				

Nous n'avons rencontré aucune difficulté dans la mesure de ces indicateurs de performance ESG.

ESG : critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance. A La Financière de l'Echiquier, la note de gouvernance compte pour environ 60 % de la note ESG.

Pour plus d'information concernant les méthodologies de calcul des indicateurs ESG, et sur notre démarche d'investisseur responsable, veuillez-vous référer à notre code de transparence et aux documents disponibles sur notre site internet à l'adresse suivante : [www.lfde.com/fr/investissement-responsable/pour-aller-plus-loin/](http://www.lfde.com/fr/investissement-responsable/pour-aller-plus-loin/)

Sources : La Financière de l'Echiquier, The United Nations Global Compact, Carbon4 Finance, MSCI ESG Research



Le label ISR d'Etat français, est valable pour une durée limitée et est sujet à une réévaluation. Par ailleurs, son obtention par le compartiment ne signifie ni que celui-ci réponde à vos propres objectifs en matière de durabilité ni que le label corresponde aux exigences des futures règles nationales ou européennes.

### Objectif extra-financier de l'OPC

L'objectif de gestion du compartiment est associé à une démarche de nature extra-financière, intégrant la prise en compte de critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG), tels que la politique environnementale de l'émetteur, la protection des salariés ou encore la compétence de l'équipe dirigeante, selon une double approche ESG « best in universe » et « best effort ».

Ce compartiment ISR intègre de manière systématique les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance à la gestion financière. Cela a un impact sur la sélection des titres en portefeuille.

Les exemples d'indicateurs retenus pour chacun des critères E, S et G sont les suivants :

- **Indicateurs environnementaux** : politique environnementale et actions, résultats des plans d'action mis en place par l'entreprise, exposition des fournisseurs aux risques environnementaux, impact positif ou négatif des produits sur l'environnement.
- **Indicateurs sociaux** : attractivité de la marque employeur, fidélisation des employés, lutte contre la discrimination, protection des salariés, exposition des fournisseurs aux risques sociaux, relations avec la société civile.
- **Indicateurs de gouvernance** : compétence de l'équipe dirigeante, contre-pouvoirs, respect des actionnaires minoritaires, éthique des affaires.

Le compartiment s'attache à sélectionner les émetteurs les mieux notés d'un point de vue extra-financier dans leur univers d'investissement (approche « best in universe »). Ce compartiment cherche également à investir dans des sociétés qui entament leur démarche RSE et sont dans une dynamique positive d'amélioration de leurs pratiques ESG (approche « best effort »). Le compartiment applique deux filtres extra-financiers sur sa sélection de valeurs : après l'exclusion des secteurs et pratiques controversés, ces dernières doivent respecter une note ESG minimum.

La note ESG est sur 10 et est attribuée à chaque émetteur. Le taux de notation ESG des émetteurs en portefeuille devra toujours être supérieur à 95 %.

Cette notation est déterminée par une méthodologie interne à la société de gestion et est composée de la façon suivante :

- **Gouvernance** : la note de Gouvernance représente environ 60 % de la note ESG globale. Il s'agit d'un parti pris historique de La Financière de l'Echiquier qui attache depuis sa création une importance particulière à ce sujet.
- **Environnement et Social** : les critères sociaux et environnementaux sont rassemblés en une note de Responsabilité. Le calcul de celle-ci tient compte du type de société concernée :
  - **pour les valeurs industrielles** : les critères sociaux et environnementaux sont équilibrés au sein de la note de Responsabilité.
  - **pour les valeurs de service** : la note "Social" contribue à hauteur de 2/3 dans la note de "Responsabilité" tandis que la note "Environnement" représente 1/3 de la note de "Responsabilité".

Les limites méthodologiques de l'approche ESG concernent principalement la fiabilité des données extra financières publiées par les émetteurs et le caractère subjectif de la notation mise en œuvre au sein de la société de gestion.

La notation ESG d'au moins 95 % des valeurs en portefeuille est effectuée par La Financière de l'Echiquier avec une attention particulière portée en interne à la gouvernance des entreprises et l'appui de MSCI ESG Research sur l'environnement et le social.

Les notes E et S sont issues d'une base de données MSCI ESG Research. La note G est une notation réalisée en interne. Une note ESG minimale de 5,5/10 est nécessaire pour intégrer les OPC gérés en intégration ESG. De plus, ces OPC s'engagent à ce que leur note ESG moyenne pondérée soit à tout moment, supérieure à celle de leur univers d'investissement. Les valeurs composant l'indice de référence n'ont pas pour critère de sélection des caractéristiques environnementales ou sociales. L'indice n'est pas adapté avec les caractéristiques sociales ou environnementales promues par l'OPC.

Les données sur lesquelles se basent nos diverses exclusions (hors charbon thermique) proviennent de MSCI ESG Research et sont mises à jour mensuellement.

Pour plus d'information sur notre processus d'intégration ESG, notre **Code de Transparence** est disponible sur [www.lfde.com/fr/investissement-responsable/pour-aller-plus-loin](http://www.lfde.com/fr/investissement-responsable/pour-aller-plus-loin).

## Glossaire

## Lexique des indicateurs de risque

<b>Volatilité</b>	Mesure de l'amplitude des variations du cours d'une action, d'un marché ou d'un fonds. Elle est calculée sur une période donnée et permet ainsi d'apprécier la régularité des performances d'une action, d'un marché ou d'un fonds.
<b>Ratio de Sharpe</b>	Indicateur de la rentabilité (marginale) obtenue par unité de risque pris. Si le ratio est négatif : moins de rentabilité que le référentiel. Si le ratio est compris entre 0 et 1 : surperformance avec une prise de risque « trop élevée ». Si le ratio est supérieur à 1 : une surperformance qui ne se fait pas au prix d'un risque « trop élevé ».
<b>Bêta</b>	Indicateur qui correspond à la sensibilité du fonds par rapport à son indice de référence. Pour un bêta inférieur à 1, le fonds sera susceptible de baisser moins que son indice, si le bêta est supérieur à 1 le fonds sera susceptible de baisser plus que son indice.
<b>Ratio d'information</b>	Indicateur synthétique de l'efficacité du couple rendement/risque. Un indicateur élevé signifie que le fonds dépasse régulièrement son indice de référence.
<b>Tracking error</b>	Indicateur permettant de comparer la volatilité du fonds face à celle de son indice de référence. Plus la « tracking error » est élevée, plus le fonds à une performance moyenne éloignée de son indice de référence.
<b>Max. drawdown</b>	Le « max drawdown » (perte successive maximale) mesure la plus forte baisse dans la valeur d'un portefeuille.
<b>Recouvrement (en jours ouvrés)</b>	Délai de recouvrement, qui correspond au temps nécessaire au portefeuille pour revenir à son plus haut niveau (avant le « max drawdown »).
<b>Sensibilité</b>	Variation de la valeur d'un actif lorsqu'une autre donnée varie dans le même temps. Par exemple, la sensibilité taux d'une obligation correspond à la variation de son prix engendrée par une hausse ou une baisse des taux d'intérêts d'un point de base (0,01%).

## Lexique de l'analyse financière

<b>VE/CA</b>	Ratio de valorisation d'entreprise : valeur de l'entreprise/CA (chiffre d'affaires).
<b>PER</b>	Ratio de valorisation d'entreprise : Price Earning Ratio = capitalisation boursière/résultat net.
<b>Consommation discrétionnaire</b>	Par opposition à la consommation de base, elle représente l'ensemble des biens et services considérés comme non essentiels.
<b>Consommation de base</b>	Par opposition à la consommation discrétionnaire, elle représente des biens et services considérés comme essentiels.
<b>Services de communication</b>	Ce secteur regroupe les gérants de réseaux de télécommunication et prestataires de services de communication et de transmission de données.
<b>Pays émergents</b>	On parle de pays émergent pour parler de pays dont la situation économique est en voie de développement. Cette croissance est calculée selon le PIB, les nouvelles entreprises et infrastructures ainsi que le niveau et la qualité de vie des habitants.
<b>Matières premières</b>	Ressource naturelle utilisée dans la production de produits semi-finis ou finis, ou comme source d'énergie.

## Lexique de l'analyse crédit

<b>Obligation « investment grade »</b>	Une obligation est dite « investment grade », c'est-à-dire si sa notation financière par les agences de notation financière est supérieure à BB+.
<b>Obligation « high yield »</b>	Une obligation est dite « high yield », c'est-à-dire à haut rendement, si sa notation financière par les agences de notation financière est inférieure à BBB-.
<b>Duration</b>	Durée de vie moyenne de ses flux financiers pondérée par leur valeur actualisée. Toutes choses étant égales par ailleurs, plus la duration est élevée, plus le risque est grand.
<b>Yield to worst</b>	Rendement le plus mauvais que peut obtenir une obligation, sans que l'émetteur n'aille jusqu'au défaut de paiement.
<b>Rendement (tous call exercés)</b>	Rendement d'une obligation intégrant dans le calcul les dates de « call » éventuelles intégrés à l'obligation. Ces dates de « call » correspondent à des échéances intermédiaires qui donnent la possibilité de rembourser l'emprunt avant sa date de maturité finale.

## Lexique de l'analyse extra-financière

<b>Taux de sélectivité</b>	Taux de sélectivité : pourcentage de l'univers de départ exclu pour des motifs ESG.
<b>Univers de départ</b>	Univers d'investissement (« univers investissable ») répondant aux contraintes du prospectus.
<b>Score de controverse</b>	Ce score de controverse allant de 0 à 10 (0 étant le moins bon score) nous est fourni par MSCI ESG Research. Nous souhaitons mesurer si les entreprises investies dans nos OPC sont mieux-disantes que celles de leur indice de référence en termes de gestion et de survenance de controverses ESG sur des thèmes comme l'environnement, les droits des consommateurs, les droits de l'homme, les droits du travail, la gestion des fournisseurs ainsi que la gouvernance.
<b>Données carbone</b>	Ensemble des données brutes (source Carbon4 Finance) permettant de calculer les différents ratios liés à l'empreintes carbone du fonds : Ratio impact carbone : émissions de CO <sub>2</sub> économisée et émissions de CO <sub>2</sub> induites Intensité carbone : Emissions carbonées scope 1, 2 et 3 (le scope 1 représente les émissions directes, le 2 les émissions indirectes liées à l'énergie, le 3 toutes les autres émissions indirectes).
<b>Ratio impact carbone (CIR)</b>	Ratio émissions économisées sur émissions induites calculé par Carbon4 Finance qui correspond au rapport entre les émissions de GES évitées et les émissions de GES induites par une entreprise (en tonnes équivalent CO <sub>2</sub> ), dit CIR. Plus le CIR est élevé, plus l'entreprise est pertinente au regard de la transition vers une économie bas carbone. Cet indicateur nous permet d'estimer la pertinence de l'activité d'une entreprise par rapport aux enjeux de lutte contre le changement climatique. Pour une entreprise donnée, un CIR supérieur à 1 implique que l'activité permet d'éviter plus d'émissions de gaz à effet de serre qu'elle n'en induit.
<b>Ratio intensité carbone (WACI)</b>	Intensité carbone est la moyenne pondérée de nos OPC (en comparaison avec leur indice de référence) selon la méthodologie du WACI (Weighted Average Carbon Intensity) de Carbon4 Finance. La formule de calcul est donnée au niveau de l'encart méthodologie ESG.

## Pour plus d'information

La Sicav a été créée le 4 décembre 2012 pour une durée indéterminée. Le compartiment a été lancé le 30 mai 2008.

Ce document, à caractère commercial est avant tout un rapport mensuel sur la gestion et les risque du compartiment, par ailleurs, il a pour but de vous informer de manière simplifiée sur les caractéristiques du compartiment.

Pour plus d'information sur les caractéristiques et les frais de ce compartiment, nous vous invitons à lire les documents réglementaires (prospectus disponible en anglais et en français et DIC dans les langues officielles de votre pays) disponible gratuitement sur notre site internet [www.lfde.com](http://www.lfde.com).

Les investisseurs ou investisseurs potentiels sont informés qu'ils peuvent obtenir un résumé de leurs droits dans la langue officielle de leur pays ou en anglais sur la page Informations réglementaires du site internet de la société de gestion [www.lfde.com](http://www.lfde.com) ou directement via le lien ci-dessous :  
<https://cdn.lfde.com/upload/partner/Droitsdelinvestisseur.pdf>

Information relative au taux de précompte mobilier : pour les parts de distribution, taxation à 30 % des dividendes versés. Pour les parts de capitalisation des fonds investissant plus de 10 % de leur actif net en titres de créances, taxation à 30 % des revenus provenant directement ou indirectement du rendement des titres de créances.

Les investisseurs ou investisseurs potentiels peuvent également déposer une réclamation selon la procédure prévue par la société de gestion. Ces informations sont disponibles dans la langue officielle du pays ou en anglais sur la page Informations réglementaires du site internet de la société de gestion [www.lfde.com](http://www.lfde.com) ou directement via le lien ci-dessous :  
<https://cdn.lfde.com/upload/partner/Droitsdelinvestisseur.pdf>

Enfin, l'attention de l'investisseur est attirée sur le fait que le gestionnaire ou la société de gestion peut décider de mettre fin aux accords de commercialisation de ses organismes de placement collectif conformément à l'article 93 bis de la directive 2009/65/CE et à l'article 32 bis de la directive 2011/61/UE.